

Bureau du 22 janvier 2007

Décision n° B-2007-4913

objet : **Hôtel de Communauté - Centrale solaire photovoltaïque - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 11 janvier 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 2006-3464 du 12 juin 2006, le conseil de Communauté a approuvé le programme de travaux pour les bâtiments communautaires et autorisé une individualisation de programme pour l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque à l'hôtel de Communauté.

Dans ses domaines de compétences (construction et maintenance des bâtiments, gestion des énergies), la direction logistique et bâtiment s'est plus particulièrement intéressée aux thèmes visant à :

- élargir le concept HQE (haute qualité environnementale) de l'habitat vers le monde économique,
- intégrer les énergies renouvelables dans les projets pour participer à la lutte contre l'effet de serre.

Il est proposé d'installer en toiture terrasse de la galette de l'hôtel de Communauté une centrale solaire photovoltaïque raccordée au réseau. C'est un système de production d'énergie électrique connecté en parallèle sur le réseau d'alimentation du bâtiment.

Cette centrale serait constituée de modules photovoltaïques raccordés au réseau EDF grâce à des onduleurs.

Le montant global de l'opération s'élèverait à 260 000 € TTC.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution de la fourniture, de la pose et de l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque sur le toit-terrasse de l'hôtel de Communauté.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu ledit dossier de consultation des entreprises ;

DECIDE

1° - Approuve le dossier de consultation des entreprises relatif à la fourniture et à l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque sur le toit-terrasse de l'hôtel de Communauté.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

4° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - section d'investissement - opération n° 1349.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,